

Date de réception du formulaire (administration) :

Le formulaire de pré-inscription **ne dispense pas de l'inscription définitive de l'élève**. Il permet à l'administration d'enregistrer la demande, de prévoir l'admission de l'élève au sein de l'établissement et de contacter la famille pour la procédure d'inscription définitive. L'admission des nouveaux élèves est soumise à des règles de priorité.

RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable 1

M MME

NOM et prénom :

Adresse :

Compl. adresse :

CP / Ville :

Profession :

Tél. domicile :

Tél. mobile :

Adresse électronique (mail) :

cliquer ci-dessous

pdf modifiable, veuillez renseigner les champs.

Responsable 2

M MME

NOM et prénom :

Adresse :

Compl. adresse :

CP / Ville :

Profession :

Tél. domicile :

Tél. mobile :

Adresse électronique (mail) :

cliquer ci-dessous

ÉLÈVE¹ (pré-inscriptions multiples : merci de renseigner un formulaire par élève)

M MME MLLE

Le responsable légal est aussi l'élève²

NOM :

Prénom (s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Niveau scolaire :

Établissement :

Etudiant

Adresse électronique de l'élève (mail) :

Tél. mobile personnel:

Discipline(s) instrumentale(s) envisagée(s) (à partir de 8 ans / CE2)³ :

Merci de retourner ce formulaire par mail à conservatoire@pol-cdc.fr ou à l'adresse postale ci-dessous.

Les informations contenues dans ce formulaire seront utilisées à des fins de pré-inscription de l'élève, exclusivement à cet usage.

*Cocher ici ! ➔

J'accepte que ces données soient utilisées, strictement dans ce cadre.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

CC-POL hors CC-POL

Site de référence : SJ R SV

Éveil (GSM / CP)

Initiation (CE1 / CE2)

Autre activité (chœurs) :

Changement d'étab.

Cycle AD (à partir de 12 ans)

Mus. Actuelles Amplifiées

Parcours individualisé

¹ Les inscriptions des élèves mineurs sont prioritaires, les adultes étant acceptés dans la limite des places disponibles.

² Merci de renseigner également le haut du document.

³ Pour les possibilités en fonction de l'âge et les différents parcours, veuillez consulter l'administration.